

MAIRIE DE



BAYON

54290

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

09/10/2020

Date d'affichage

16/10/2020

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

16/10/2020

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme LURION Eve-Hélène, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Etai(ent) excusé(s) :** /

**Etai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Convention pour les chats errants Délibération n°2020 - 58

Considérant la nécessité de trouver une solution contre les chats errants dans notre commune,  
Considérant la proposition du Docteur Vétérinaire Alain CAZE,

Il est proposé aux conseillers que la commune conventionne avec le Docteur Vétérinaire Alain CAZE pour effectuer des actes vétérinaires sur les chats sauvages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ACCEPTE**

Que Madame le Maire signe cette convention.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

